

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 07/07/2023, à la mairie, sous la présidence de M. VERNET Thierry, Maire.

Présents : Thierry VERNET, Maire ; Mireille CHARTOIRE, 1^{ère} adjointe ; Philippe TARDIVAUD, 2^{ème} adjoint ; GRAS Florent, 3^{ème} adjoint, Gilles BOREL ; MONTEILHET Clément, ROCHE Patricia

Pouvoir déposé en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Pas de pouvoir

Absents : Mme CHEVALIER Michèle, MM. RODIER Bruno, ROUX Sébastien

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte

Procès-verbal de la réunion du 09 juin 2023

En préalable au vote, M. Le Maire demande s'il y a des remarques sur la rédaction du P.V.

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire désigne au sein du Conseil, le secrétaire de séance : M. TARDIVAUD Philippe

et donne lecture de l'ordre du jour :

Travaux de voirie communale : désignation de l'Entreprise

Budget commune – Décision Modificative : virements de crédits

ONF : Assiette des coupes 2024 pour les forêts relevant du régime forestier (ND de Mons et Le Mas ; Susmontargues)

Don à l'Association TOUS POUR UN SOURIRE

Règlement de la salle des Fêtes

Questions diverses

Monsieur le maire propose au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour si le conseil en est d'accord, **il s'agit de décider du bureau d'étude qui sera choisi pour les travaux d'aménagement du haut du bourg.** Le conseil donne son accord à l'unanimité. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Florent GRAS pour présenter les différents devis.

1) Aménagement du Haut du Bourg : Désignation du bureau d'études

Florent gras rappelle que 4 bureaux d'études ont été sollicités GEOVAL, F2i, GEOPROJET et EGIS. Seul les deux premiers ont donné une proposition, les deux autres ont expliqué qu'ils n'auraient pas le temps de suivre ce projet.

GEOVAL propose un devis pour le suivi complet des travaux du haut du bourg à 17 400€ HT et 3 860€ pour le dossier loi sur l'eau.

F2i propose pour le même travail un devis à 16 950€ et 4 470€. Florent GRAS rappelle que nous ne devrions pas avoir besoin du dossier loi sur l'eau. Enfin il rappelle que c'est le bureau F2i qui actuellement suit le chantier de réfection des conduites d'eau Préjurade et Villecourty, et que le travail effectué par ce bureau d'étude est de qualité et que le suivi avec eux est excellent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir le bureau d'études F2i domicilié 42130 BOEN SUR LIGNON pour l'étude de l'aménagement de la partie haute du Bourg, pour un montant total de 20 675 € H.T., soit 24 810,00 € T.T.C.

Vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

2) Travaux de voirie communale : désignation de l'Entreprise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a déposé une demande de subvention auprès du Conseil Départemental (FIC) et de l'Etat (D.E.T.R) pour la réalisation de travaux de réfection de la voirie communale qui ont été accordées.

Ces travaux auront lieu sur les voies communales de : VC1 Les Besseyres, VC2 Notre Dame de Mons, VC3 Châtelet, VC6 Jarsaillon, VC 12 Collangettes, VC13 Le Bourg

La Commune a lancé un avis d'appel public à la concurrence par voie dématérialisée le 07/06/2023.

La Commission a réalisé l'ouverture des plis le 07/07/2023 afin de procéder à l'examen des offres : 2 propositions : EUROVIA : 48 705 € H.T. et COLAS : 60 930 € H.T.

La commission a retenu l'entreprise EUROVIA DALA domiciliée 222 avenue Jean Mermoz – 63039 CLERMONT FERRAND Cedex 2.

Après avoir pris connaissance du résultat de cette consultation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 48 705,00 € H.T, soit 58 446,00 € T.T.C.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement de ces travaux.

Une réserve sera mise afin que les travaux qui se feront aux alentours de 1000 m d'altitude commencent début septembre 2023 ou soit reportés à mai 2024 pour éviter les problèmes de gel et de neige.

Vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

3) Décision Modificative n° 1 – budget commune : virement de crédits

Monsieur le Maire donne la parole à M. TARDIVAUD chargé de la commission des finances pour expliquer les écritures comptables à modifier.

M. TARDIVAUD précise que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Cpte 61558 (Entretien et réparations biens mobiliers) : - 1000€

Cpte 615221 (Entretien et réparations sur bâtiments publics) : - 1000 €

Cpte 60632 (Fournitures de petit équipement) : - 1000 €

Cpte 673 (titre annulé sur exercice antérieur) : + 2000 €

Cpte 657358 (Subvention de fonctionnement aux autres groupements) : + 1000 €

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

4) Approbation de l'assiette des coupes 2024 pour les forêts relevant du régime forestier

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du programme de coupes proposées pour l'année 2024 par l'O.N.F. pour les forêts relevant du régime forestier :

- Assiette et destination des coupes et mode de vente

FORET DE	N° DE PARCELLE	TYPE DE COUPE	DESTINATION Vente Délivrance	Mode de commercialisation
N.D.de Mons et Le Mas	U	2 ^{ème} éclaircie	Vente	En bloc et sur pied
Susmontargues	1A	Irrégulière	Vente	En bloc Et Sur pied
Susmontargues	1B	Irrégulière	Vente	En bloc et sur pied

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accepter l'ensemble des propositions et des destinations de ces coupes pour 2024 et autorise le Maire à signer tout document concernant ces opérations.

Par ailleurs, le conseil demande la délivrance aux membres de toutes les sections des chablis non commercialisables et des récurages

Vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

5) Don à l'Association TOUS POUR UN SOURIRE

Monsieur le Maire rappelle que cette association œuvre pour le bien-être des enfants hospitalisés au CHRU. Entre autres activités, ils organisent une grande balade en moto avec ces enfants. En juin, ils sont venus passer un après-midi à Champétières et pour cela ils ont loué la salle des fêtes de Champétières. Afin de participer à cette action, Monsieur le maire propose que leur soit octroyé un don de 270€ pour compenser la dépense de location de la salle des fêtes.

Vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

6) Règlement salle des Fêtes :

Un exemplaire de la proposition de règlement ayant été adressé à chaque membre du conseil. Le maire demande quelles sont les modifications et propositions pour faire évoluer ce projet. Monsieur Gilles Borel signale deux coquilles dans le texte, qui sont corrigées ; Madame Mireille Chartoire propose : (page 8 **cas particulier**) de ramener la possibilité d'annulation de réservation de 1 mois à 15 jours la durée et de remplacer le terme de « **parking aménagé** » par « **lieu de stationnement** ».

Le conseil adopte le projet avec ces modifications et décide de la mise en application du présent règlement à compter du 1^{er} août 2023.

Le maire propose que le règlement soit annexé au compte rendu.

Vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

Monsieur le maire propose de passer aux questions diverses et demande si les membres du conseil ont des questions particulières.

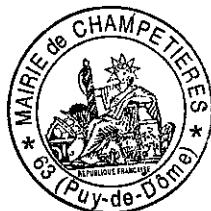
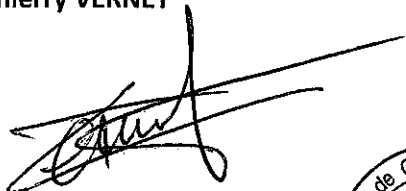
Aucune question particulière n'est proposée. Monsieur le maire donne connaissance de deux courriers recommandés qu'il a reçu :

- Un de Monsieur Jean Claude Malvieille annulant une demande d'achat du terrain communal.
- Un de la DRAC concernant un conflit de voisinage entre Monsieur Malvieille et Monsieur Poujol. Il informe le conseil qu'il rencontrera, durant septembre, séparément les deux personnes puis organisera une rencontre pour chercher un terrain d'entente.

La séance est close à 22 heures 15

Le Maire

Thierry VERNET



secrétaire de séance

Philippe TARDIVAUD

